

# AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE GAP ET DE LA REGION

Siège social : Maison du Poilu, 6 Square Aristide Briand 05000 GAP

Site internet : <http://ammgap.wix.com/medaille-mili-gap>

Courrier et Président : Mr DANY Guy Lotissement L'Isle 05230 AVANCON

☎ : 04.92.53.37.61      📠 : 06.15.18.75.31.

✉ : [vpammgap@orange.fr](mailto:vpammgap@orange.fr)

--- 000000 ---

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 13 mars 2016

L'Assemblée générale ordinaire de l'Amicale des médaillés militaires de GAP et de la Région s'est réunie le Dimanche 13 mars 2016 à 10 heures 15 à la salle de réunion de l'hôtel GAPOTEL, avenue Émile DIDIER 05000 GAP.

La feuille de présence est émarginée par les membres présents. Malgré l'absence de quorum, 34 membres représentent les 67 adhérents votants à jour de cotisation.

Le président Guy DANY déclare ouverte à 10 heures 15, l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Amicale des Médaillés Militaires de Gap et de la Région.

Assistent à la réunion, les présidents des Amicales de Médaillés Militaires du Centre Var et du Pays d'Apt, respectivement Vice président et secrétaire de la fédération Nationale des Amicales de Médaillés Militaires, du président de l'amicale de Manosque et monsieur Pierre PHILIP conseiller municipal délégué chargé des relations avec l'armée et les associations patriotiques à la Mairie de Gap.

Le Président DANY souhaite la bienvenue à toutes et tous.

Le président de séance désigne Jean-Pierre BIGLIA comme secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en hommage aux adhérents décédés cette année ainsi qu'aux militaires de toutes armes victimes du devoir et aux personnes tuées lors des attentats commis au cours de l'année 2015.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Lecture du rapport Moral. Approbation à l'unanimité

Lecture du rapport d'activité 2014. Approbation à l'unanimité.

Lecture du rapport financier par le trésorier. Approbation à l'unanimité.

Lecture du compte rendu du vérificateur aux comptes par le trésorier à la demande de monsieur BLANCHER Alain absent pour raisons professionnelles. Approbation à l'unanimité.

Maintien des cotisations pour l'année 2017 à 15 euros pour tous les membres de l'Amicale. Approbation à l'unanimité.

Nomination du vérificateur aux comptes:

Conformément aux statuts, le vérificateur aux comptes est nommé pour un an. Monsieur BLANCHER Alain l'actuel vérificateur ne se représente pas dans ces fonctions en raison d'obligations professionnelles.

Monsieur FERRIERE Hervé est volontaire pour ce poste, il est nommé à l'unanimité.

Élection des membres du Conseil d'Administration;

Le tiers sortant est :

Mesdames BONNARDEL Aimée et DANY Marie Annie, messieurs DANY Guy et DERAMBURE Daniel.

Toutes ces personnes citées ci-dessus se représentent et elles sont réélues à l'unanimité.

Les postes d'administrateurs de Mesdames ALLEMAND Marie France, démissionnaire et SERVAT Anne Marie atteinte par la maladie sont également à pourvoir.

Madame GAMBA Josiane et monsieur LIRHANTZ René se présentent comme volontaires. Ils sont élus à l'unanimité.

Le président remercie tous les membres du Conseil d'administration pour leur engagement au sein de notre amicale.

Le président rappelle les différentes cérémonies et les activités prévues pour l'année 2016 ainsi que l'assemblée Générale de la Fédération Nationale des amicales de médaillés militaires qui se déroulera à Sablé sur Sarthe (72) les 10 et 11 juin 2016.

Une motion concernant la nomination de Anne Marie SERVAT en tant que membre d'honneur est déposée par le Président. Cette motion est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Président donne lecture d'un courrier du Chef de Corps du 4° RC concernant sa demande de participation financière à la réalisation d'un livre. Après explication de l'interdiction de donner une participation financière par une association subventionnée, il est pris la décision de participer par l'achat de quelques livres après publication. Adopté à l'unanimité.

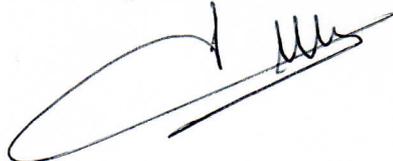
La question du versement du traitement de la médaille militaire est posée. Le président donne la réponse. L'administration du Trésor public n'envoie plus la feuille de décompte de la retraite et de ce fait le montant du traitement de la médaille n'apparaît plus sur les décomptes mais il est versé avec la retraite de Novembre ou Décembre de l'année en cours.

La parole est donnée à Bernard SAUZEAU-BERTIN, vice président de la Fédération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 30.

Le président de séance.

Guy DANY



Le secrétaire de séance

Jean Pierre BIGLIA.

